

Plaintes

Sur les 54 plaintes reçues pendant l'année par les deux commissaires au sujet du Ministère (48 l'année précédente), six ont été présentées en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Aucune de ces plaintes présentées en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* ne portait sur des retards (en baisse par rapport aux quatre de l'année précédente). Une seule plainte a été considérée réglée, ayant été jugée sans fondement.

Demandes de correction de renseignements

Au cours de la période visée par le présent rapport, il n'y a eu aucune demande de correction de renseignements détenus par le Ministère.

Évaluation des répercussions sur la protection des renseignements personnels

La politique du Conseil du Trésor en ce qui concerne les évaluations des répercussions sur la protection des renseignements personnels est entrée en vigueur à la date du 1er mai 2002, et plusieurs secteurs de programmes ont déjà entrepris des évaluations. De son côté, le Bureau de l'AIPRP a participé pleinement à ce travail, et les répercussions sur le Bureau ont déjà été considérables. Le Ministère essayant d'équilibrer les besoins en sécurité et les questions de protection des renseignements personnels, il est probable que les pressions sur le Bureau aillent en augmentant.

Voies officielles et non officielles

Il n'y a eu aucun changement depuis le dernier rapport. Les employés du Ministère continuent d'avoir accès aux dossiers du personnel à titre non officiel et habituellement sans passer par le Bureau de l'AIPRP. Les demandes provenant de particuliers ont été traitées aussi rapidement que possible, aussi bien par les voies officielles que non officielles.